



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le règlement « NUMÉRO 400-2016 POUR ÉTABLIR LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC DE JOLIETTE, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE TRANSPORT EN COMMUN LOCAL DESSERVANT LE TERRITOIRE DE LA MRC DE JOLIETTE AINSI QUE POUR IMPOSER UNE RÉPARTITION DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LA MRC DANS L'EXERCICE DE SA COMPÉTENCE AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES » a été adopté le 8 mars 2016.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 13^e jour de mars deux mille seize.

A handwritten signature in blue ink that reads "Dominique Masse".

Dominique Masse, directrice générale et secrétaire-trésorière